# Introduction générale :
# « Recadrer la scène de viol : voir en face les violences sexuelles… et ce qu'elles disent de nous »

**Bérénice Hamidi**

## De l'image fausse aux faits chiffrés : des violences partout, tout au long de la vie

Au mot « viol » est associé dans l'imaginaire collectif une scène bien identifiée, de l'ordre de l'image d'Épinal : une femme, jeune et jolie et plutôt court-vêtue, se fait agresser sauvagement la nuit, au fond d'une ruelle sordide ou d'un parking mal éclairé, par un inconnu armé et dangereux, un fou, un marginal.[1] Dans ce cadre, deux acteurs aux rôles clairement établis : l'agresseur et la victime. Hors-cadre, regardant la scène du dehors et après coup : nous toutes et tous, spectateur·ices horrifié·es, ignorant·es au moment de l'acte et, de ce fait, aussi impuissant·es qu'innocent·es. Ainsi donné à voir, le viol apparait comme un crime atroce et étrange ou plutôt étranger à nos mœurs, un acte commis par un individu lui-même étranger à nos lois sociales.

De là, la comparaison avec l'image d'Épinal, qui peut *a priori* sembler déroutante et peut-être même choquante : cette représentation traditionnelle stéréotypée, simpliste, figée et naïve, enjolive la réalité et laisse en coulisse sa part d'ombre, faisant comme si elle n'existait pas. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit. Car si elle est repoussante, cette façon de se représenter la scène des violences sexuelles est paradoxalement rassurante. Pourquoi ? Précisément parce qu'elle est figée et stéréotypée et qu'elle « embellit » la réalité, cachant une vérité autrement plus complexe et difficile à voir et plus encore à accepter, et parce qu'elle exonère notre société de toute responsabilité. Cette image permet de préserver le sentiment d'innocence généralisé et n'implique aucune remise en question collective : cela ne nous regarde pas et nous n'y sommes pour rien. Cette image est cependant fausse : elle est contredite par les données statistiques dont on dispose sur les viols et les agressions sexuelles, produites par la puissance publique aussi bien que par les associations militantes, qui montrent une tout autre réalité.

Première vérité aussi inconfortable qu'incontournable, ces violences sont massives et ce sont massivement les femmes qui en sont victimes. Chaque année, près de 100 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol et plus d'un demi-million de femmes d'agressions sexuelles[2]. En France, on estime à 12% le nombre de femmes victimes de viols au cours de leur vie[3] et plus d'**une femme sur deux** (53%) et **six jeunes femmes sur dix** (63%) ont déjà été victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle[4]. 37% des femmes disent

---

[1] Voir aussi Valérie Rey Robert, *Une Culture du viol à la Française*, Montreuil, Libertalia, 2018.

[2] 11% attouchements du sexe, 89% attouchements des seins/fesses ou baisers imposés. Source : *Christelle Hamel, Alice Debauche et al., « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage (Violences et Rapports de Genre) », Population et Sociétés, n°538, novembre 2016.*

[3] *Michel Debout, Jérôme Fourquet, Chloé Morin, enquête « Viols et violences sexuelles : un problème majeur de santé publique », Fondation Jean Jaurès, février 2018.*

[4] Odoxa pour France info et Le Figaro, « Regard des Français sur les violences sexuelles et le harcèlement », sondage, octobre 2017.
[https://www.odoxa.fr/sondage/plus-dune-femme-deux-france-a-deja-ete-victime-de-harcelement-dagression-sexuelle/.

avoir vécu une situation de non-consentement, un chiffre qui monte à 50% pour les 25-34 ans[5]. Ces chiffres obligent à penser que les femmes sont agressées parce qu'elles sont des femmes, autrement dit que ces violences sont misogynes. C'est ce que visent à nommer l'expression désormais homologuée « violences faites aux femmes ».

Deuxième vérité qui dérange : du point de vue des auteurs des actes aussi, il s'agit de violences genrées puisque 91% des personnes mises en cause pour des actes sexistes (allant de l'outrage sexiste jusqu'au viol) sont des hommes[6].

Troisième vérité, probablement la plus insupportable, ces violences sont le plus souvent commises par des proches. Les victimes de viols et de tentatives de viol connaissent l'agresseur dans plus de 90% des cas. De plus, ces violences commencent souvent dans l'enfance : environ 50% des agressions sexuelles ont lieu avant la majorité des victimes[7]. Près d'une femme sur 10 (8,3%) a fait l'objet de violences sexuelles (viols, tentatives de viol, agressions sexuelles) avant l'âge de 18 ans. Pour ces viols sur mineur·es, dans 13% des cas, l'auteur était une personne du voisinage, dans 15% un membre de l'entourage et dans 54% un membre de la famille[8]. La famille est ainsi le premier lieu où sévissent ces violences : c'est là qu'elles sont les plus nombreuses et c'est là qu'elles commencent, souvent pour se continuer à l'âge adulte.

L'inceste constitue de fait un phénomène un phénomène massif et particulièrement difficile à voir. En 2020, 6,7 millions de Français·es, soit 10% de la population, se sont déclaré·es victimes d'inceste et 1/3 des Français déclarent connaitre une personne qui en est/a été victime[9]. Et ces chiffres sont particulièrement sous-estimés, le silence s'imposant d'autant plus aux victimes du fait des relations de dépendance (matérielle, économique) et d'emprise psychique qui prolongent le devoir de silence et l'amnésie traumatique ; du fait aussi que, si parmi les victimes majeures l'immense majorité sont des femmes, parmi les victimes mineures, les filles sont là aussi largement majoritaires mais les garçons constituent un sous-groupe significatif (1/3 environ). Or, il est particulièrement difficile aux hommes d'assumer le statut de victime de violences sexuelles (on estime ainsi que 78% des hommes victimes d'inceste ne se déclarent pas comme tels[10]). S'agissant des violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles par conjoint ou ex/conjoint), on estime à près de 321 000 le nombre de femmes victimes en France métropolitaine en moyenne annuelle en 2022[11]. Et pour les faits de viol, quand l'agresseur est connu de la victime, une fois sur deux, il s'agit du conjoint ou de l'ex-conjoint[12]. Les moments de séparation constituent de fait les moments les plus risqués de passages à l'acte violents, de l'agression sexuelle au féminicide.

---

[5] Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, « Rapport - 6ème état des lieux du sexisme en France : s'attaquer aux racines du sexisme », Rapport annuel 2024 22 janvier 2024.[https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/cp_-_rapport_annuel_2024_sur_l_etat_du_sexisme_en_france.pdf].

[6] *SMSI, Bases des Victimes et des Mis en cause, validité décembre 2018. Champ : Crimes et délits enregistrés en 2017 ou 2016. Chiffres disponibles dans le 1er état des lieux du sexisme, publié par le HCE le 17 janvier 2019.*

[7] *Michel Debout, Jérôme Fourquet, Chloé Morin, « Viols et violences sexuelles : un problème de santé publique », op. cit.*

[8] *Ibid.*

[9] Chiffres de la CIIVISE et sondage Ipsos pour l'association Face à l'inceste. Ipsos pour l'association Face à l'inceste, « Les français face à l'inceste », novembre 2020.
[https://cri-adb.org/2020/11/19/sondage-ipsos-les-francais-face-a-linceste/].

[10] Ibid.

[11] Observatoire national des violences faites aux femmes, « Les chiffres de référence sur les violences faites aux femmes ». Site :
[https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/chiffres-de-reference-violences-faites-aux-femmes].

[12] *Observatoire national des violences faites aux femmes, « Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2017 », lettre n°13, novembre 2018, et site du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), onglet violences de genre :*
[http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-de-genre/reperes-statistiques/]

Dernière vérité frappante, liée au fait que les VSS s'inscrivent en large partie dans le cadre des violences intrafamiliales dont relèvent l'inceste et les violences conjugales : l'ensemble de ces chiffres est très probablement en dessous de la réalité, du fait de différents mécanismes qui induisent des sous-déclarations : la honte, la peur liée au rapport d'autorité mais aussi la loyauté voire l'amour, puisque ces violences sont prises dans des liens affectifs et enfin l'injonction sociale à protéger la famille, institution toujours sacralisée aujourd'hui. Tous ces abus d'autorité et d'amour réduisent les victimes à l'amnésie ou au silence imposé par des effets de sidération, d'intimidation et d'emprise répétés qui peuvent durer des décennies. Le secret oblige longtemps les victimes, pour protéger l'agresseur mais aussi tout l'entourage, autant que pour se protéger elles-mêmes de la menace que fait immanquablement peser sur elles la révélation de la vérité, comme l'ont admirablement décortiqué Dorothée Dussy[13], Christine Angot[14] et Neige Sinno[15].

### *Entre l'image d'Épinal et la scène réelle des violences : un écart de personnages, de scénario, d'unité de temps, de lieu et d'action*

Mis en regard de l'image d'Épinal évoquée plus haut, ces chiffres décrivent donc une tout autre réalité. D'abord, ils montrent que les VSS ne relèvent pas du fait divers mais du phénomène de société, un phénomène massif et structurel. Loin d'être a-normales, elles constituent un fait social ordinaire, banal, inscrit au cœur de nos normes sociales. Elles sévissent en effet dans toutes les institutions[16] au cœur de la vie sociale et affective des personnes, de l'enfance à l'âge adulte : la famille, les clubs sportifs ou autres activités extra-scolaires, l'Église, l'Hôpital, l'Aide Sociale à l'Enfance et plus tard, le monde professionnel. C'est ce qu'ont révélé les différents *#MeToo* : à rebours de certaines croyances insidieusement classistes et racistes, les VSS n'arrivent pas que chez les Autres, elles concernent tous les milieux sociaux et culturels s'inscrivent dans la sphère du proche. Et parce qu'elles sont au cœur de la vie quotidienne d'une large partie de la population, ces violences induisent des traumas qui affectent la vie sexuelle, affective et relationnelle de nombreuses personnes, affectant en profondeur le lien de confiance à autrui. Elles ont des conséquences lourdes et de long terme sur l'ensemble de la vie personnelle et professionnelle, tant sur la santé physique que psychique. Le stress post-traumatique engendre des pathologies chroniques psychologiques mais aussi, ce qui est moins su, somatiques (maladies auto-immunes, troubles neurologiques et gynécologiques, maladies cardio-vasculaires, respiratoires et cancers[17]) et l'on estime entre 10 et 20 ans la perte d'espérance de vie[18]. Les VSS constituent donc aussi un problème de santé publique, encore largement sous-estimé[19]. D'où l'importance de bien décrire le phénomène.

Or, on ne (se) représente donc pas la scène des VSS avec les bons personnages. D'abord, parce que le visage de l'agresseur réel est loin de son portrait-robot : pour reprendre les mots

---

13 Dorothée Dussy, Le Berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste, Paris, La Discussion, 2013.
14 Christine Angot, *Voyage dans l'Est,* Paris, Flammarion, 2021.
15 Neige Sinno, *Triste Tigre,* Paris, POL, 2023.
16 Marie Mercier, Michelle Meunier et Dominique Vérien, rapport d'information n°529 (2018-2019) « Violences sexuelles sur mineurs en institutions : pouvoir confier ses enfants en toute sécurité », », rapport d'information n°529 (2018-2019), Sénat, 28 mai 2019.
17 Voir notamment Jean-Louis Thomas, « Les conséquences des violences sexuelles sur la santé physique : revue de la littérature », Revue Française du Dommage Corporel n°3/2015, 2015, p. 253-269 et Violaine Guérin, « Conséquences chroniques des violences sexuelles dans une consultation d'endocrinologie et de gynécologie médicale », 2014. [http://www.stopauxviolencessexuelles.com/wp-content/uploads/2013/10/Guérin-V.-Pathologies-liées-aux-violences-sexuelles.-2014.pdf].
18 Céline Gréco (cheffe du service de médecine de la douleur et palliative de l'hôpital Necker), audition devant la Commission « Manquements des politiques de protection de l'enfance », Assemblée Nationale, 21 mai 2024.
19 Virginie Cresci, Le Prix des larmes. Le coût caché des violences sexuelles, Paris, Grasset, 2024.

d'Adèle Haenel, « les monstres n'existent pas. Ce sont nos pères, nos amis »[20], ou encore nos conjoints, tuteurs, entraîneurs, collègues ou employeurs. Cela implique que l'entourage (familial, amical ou professionnel) des victimes est aussi celui des agresseurs et, réciproquement, que les agresseurs font partie de l'entourage des victimes. Et là aussi, ce sont souvent des personnes qu'elles aiment ou du moins en qui elles ont confiance et dont elles dépendent, voire qui ont autorité sur elles.

Ce décalage entre acteur·ices imaginé·es et acteur·ices réel·les de la scène induit également un décalage dans le scénario et la façon dont on se représente l'action : le plus souvent, le viol ne ressemble pas à une agression barbare marquée par une violence physique déchainée. Il n'y a pas besoin. Ce décalage est lui aussi très lourd de conséquences pour les victimes, lors des procédures judiciaires quand elles ont lieu, et plus largement dès que les victimes parlent des faits, car c'est à elles de prendre en charge ce décalage, de se dire et de dire qu'il s'agissait pourtant bel et bien de viol ou d'agression, non seulement au regard du traumatisme infligé mais au regard de la loi, face à des interlocuteur·ices qui disqualifient leur parole et déqualifient les faits qu'elles ont subi.

Ce décalage en termes d'action et de personnages tient en partie au refus collectif de tirer les conclusions du fait que les VSS sont structurellement commises par des hommes et structurellement subies par des femmes et plus largement par l'ensemble des personnes sexisées, *i.e.* qui subissent le sexisme et les discriminations et violences liées au genre : les enfants, les personnes non binaires, les personnes LGBTQIA+. Il est encore difficile à beaucoup d'admettre que les VSS sont des violences de genre. C'est en ce sens d'ailleurs qu'il faut comprendre l'expression « violences sexistes et sexuelles », dont le mot clé est la conjonction « et » : les violences sexuelles sont des violences sexistes qui s'expliquent par une perception différentialiste et hiérarchisée des hommes et des femmes et par des formes de misogynie. Réciproquement, le sexisme conduit à rendre acceptables et même, dans une certaine mesure, légitimes, des formes de violence sexuelle à l'égard de toutes les personnes qui n'appartiennent pas à la catégorie « hommes », identifiée comme groupe social dominant, et plus précisément à la catégorie des hommes blancs, cisgenres et hétérosexuels, minoritaire numériquement mais majoritaire et dominante en ce qu'elle a été historiquement dotée du pouvoir économique, politique, juridique, social et culturel. C'est aussi pour cela que parmi les groupes sociaux victimes de ces violences, on trouve aussi les personnes handicapées, les personnes racisées[21], parce que le classisme, le validisme, le racisme constituent des facteurs qui pèsent aussi bien sur la commission des actes de violence que sur leur traitement. Cela touche à un autre mythe à défaire : les VSS ne sont pas une question de sexe, de pulsions sexuelles irrépressibles. Elles sont l'exercice d'une domination, qui s'exprime notamment mais jamais uniquement par le fait d'imposer des relations sexuelles, parce que la personne qui les impose en a le pouvoir et a le pouvoir de maintenir une situation de silence et d'impunité.

### Un *continuum* de violences de genre, une asymétrie de l'empathie auteurs/victimes

Les victimes sont dans l'immense majorité des cas dans une position dominée par rapport à leur agresseur (les figures récurrentes sont un conjoint/un père/un oncle/un cousin ou une cousine plus âgés/un ami des parents pour la famille, un employeur, entraîneur, prêtre). Les VSS sont des violences de genre aussi au sens où leurs causes et leurs effets sont pris dans les rapports

---

[20] Adèle Haenel, entretien vidéo avec Edwy Plenel, *Mediapart* live, 04 novembre 2019, [https://www.mediapart.fr/journal/france/041119/metoo-adele-haenel-explique-en-direct-pourquoi-elle-sort-du-silence].

[21] Voir notamment, sur la misogynoire, Moya Bailey, « They aren't talking about me… », *The Crunk Feminist Collective*, 14 mars 2010.
[https://www.crunkfeministcollective.com/2010/03/14/they-arent-talking-about-me/].

sociaux de genre : les femmes commettent moins de violences du fait de leur socialisation et du fait qu'elles occupent une position dominée dans l'espace social aujourd'hui encore. Réciproquement, les hommes en commettent plus, non pas en raison de facteurs biologiques mais parce qu'ils y sont socialement éduqués et autorisés. Dans les cas où ce sont des femmes qui commettent des violences sexuelles, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes, il s'agit là encore de l'exercice d'un pouvoir, exercé non pas en tant que femme mais en tant que la personne qui commet les violences possède un ascendant sur la victime sur un autre plan – social, économique, professionnel ou du fait des places au sein de la hiérarchie familiale en raison d'un rapport adulte/enfant ou d'un rapport d'ainesse[22].

Par ailleurs, quel que soit le genre de l'auteur et celui de de la victime, les conséquences sociales et psychiques de ces violences sont aussi prises dans des rapports de genre qu'il est impératif de prendre en compte pour traiter ces violences et leurs effets sur les victimes, mais aussi pour prendre en charge les auteurs. En effet, ce sont les attendus de genre qui expliquent la plus grande difficulté des hommes à se dire victimes, ou la plus grande fréquence des processus d'identification à l'agresseur et donc des risques de passages à l'acte du côté de la violence pour les victimes qui deviennent des hommes. C'est aussi ce qui explique que les hommes victimes de violences sexuelles soient dans une certaine mesure revictimisés par les injonctions virilistes qui leur interdisent de façon quasi absolue de se dire victimes. Cela tient au fait qu'être victime de violences sexuelles est admis comme une expérience faisant partie intégrante de la « condition féminine » et comme une expérience qui fait sortir irrémédiablement la personne qui la subit de la masculinité valorisée. Et ces stéréotypes et normes de genre, massivement naturalisées et invisibilisées, irriguent autant les représentations médiatiques et culturelles que les prises en charge institutionnelles des VSS.

**Les violences sexuelles ne sont pas un phénomène isolable de l'ensemble des rapports de domination qui structurent encore nos sociétés. Ce sont les** inégalités entre hommes et femmes, mais aussi entre personnes bénéficiant du privilège blanc et personnes racisées, entre personnes cisgenre et transgenres, entre personnes hétérosexuelles et non hétérosexuelles, entre adultes et enfants, entre personnes valides et personnes non valides, qui font le lit des VSS. De même, les inégalités matérielles effectives sont étroitement ancrées dans des représentations sexistes (qui peuvent se cumuler à des représentations classistes et racistes), qu'il s'agisse des inégalités salariales, du partage du travail reproductif et des tâches ménagères, des inégalités de genre dans l'espace public ou encore de la « taxe rose » sur les produits marketés « féminins »[23]. Le rapport 2024 du HCE resitue ainsi les VSS comme la conséquence du sexisme ordinaire dont il souligne que « (la) famille, (l')école et (le) numérique sont les **trois incubateurs qui (l')inoculent aux enfants dès le plus jeune âge »[24].**

C'est aussi l'existence de ces rapports de pouvoir qui explique un autre phénomène massif auquel il faut faire face, tant pour expliquer la persistance des VSS que si l'on veut changer cet ordre des choses et cette hiérarchie des vies : le déni collectif qui les entoure. Il tient à plusieurs facteurs mais il a un acteur principal : nous tous et toutes en tant que société. Si l'on sort de l'image fausse du face à face victime/auteur, on prend la mesure du rôle que jouent ceux et celles qui refusent de se voir comme des acteur·ices de la scène des VSS, et de l'ampleur et de l'impact de

[22] Tal Piterbrault-Marx, La Domination oubliée : politiser les rapports adulte-enfant, Toulouse, Blast, 2024.
[23] Voir notamment Lucille Peytavin, *Le Coût de la virilité. Ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes,* Paris, Anne Carrère, 2021 ; Céline Bessières et Sybille Gollac, *Le Genre du capital*, Paris, La Découverte, 2022 ; Titiou Lecoq, Le Couple et l'argent - Pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes, Paris, Iconoclaste, 2022 ; Yves Raibaud, *La Ville pour et par les hommes*, Paris, Belin, 2015 et Maud Lavarre et Georges Lubbiali (dir.), *Le genre dans l'espace public : Quelle place pour les femmes ?* Paris, L'Harmattan, 2018.
[24] Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, « Rapport - 6ème état des lieux du sexisme en France : s'attaquer aux racines du sexisme », *op. cit.*

notre refus collectif de voir les violences et de croire les victimes. Le meilleur exemple de ce déni est sans doute le réflexe récurrent consistant, quand un homme se trouve accusé de VSS, à pointer le risque de dénoncer à tort un innocent. Cette posture semble à beaucoup logique et neutre, alors qu'elle revient à considérer que le plus probable est que la victime mente. Pourtant, le taux de fausses accusations n'est pas plus élevé pour les viols que pour les vols[25] et il ne viendrait à l'esprit de personne de mettre en doute par principe ces accusations-là. Autre réflexe sexiste, celui qui consiste à insister, quand l'accusé a reconnu les faits ou en a été reconnu coupable par la justice, sur le fait que cet acte ne définit pas son auteur et qu'il y a une forme d'injustice à « ruiner toute la vie » d'un homme pour un acte considéré comme ponctuel, comme si seule sa vie comptait, sans un mot ou une pensée pour celle de la victime, pourtant lourdement amputée.

À travers le mot valise *himpathy* (empathie pour le point de vue masculin), la philosophe australienne Kate Manne[26] a bien analysé comment, dans nos sociétés, les valeurs modernes d'égalité butent toujours sur un fond de valeurs sexistes et pour tout dire misogynes encore très ancrés. Ce fond vient du fait que nos sociétés ne parviennent pas à se débarrasser complètement des restes de leur longue histoire patriarcale. Pour rappel, la notion de patriarcat[27] désigne en sociologie et en anthropologie une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes et plus spécifiquement les pères (le *pater familias*). Le patriarcat a longtemps régné en maître sur la France : sur le seul plan légal, les femmes ne sont sorties de leur statut de mineures que récemment. Leur droit de voter n'a été acquis qu'en 1945, leur droit d'avoir leur propre compte bancaire et de travailler sans l'autorisation de leur mari en 1965, leur droit de mettre un terme à une grossesse non désirée en 1975, leur droit de ne pas « devoir » du sexe à leur mari et donc de respecter leur propre désir en 2006. Ces lois ont changé les choses, c'est incontestable, mais il est tout aussi incontestable que le basculement vers des normes d'égalité n'est pas complet, ni dans les règles qui régissent encore nos institutions, ni *a fortiori* dans nos imaginaires et donc dans nos comportements quotidiens. Ce sont ces normes qui autorisent les hommes et plus précisément les hommes qui honorent le « mandat masculin »[28] consistant à conquérir et dominer socialement, à exercer des formes de violence à l'égard des personnes et groupes en position dominée et notamment des femmes. Bien sûr, ces hommes ne sont pas autorisés à agresser sauvagement. Mais le modèle de masculinité hégémonique[29] leur donne le droit et même le devoir de s'imposer, de prendre sans demander, d'agir sans s'excuser. Et cette valorisation sociale de la domination masculine explique que ces hommes (des hommes cisgenres blancs, riches, hétérosexuels donc)[30] captent l'empathie sociale dont les victimes sont quant à elles privées. On

[25] Il n'y a pas de données spécifiques à la France mais les données chiffrées à l'échelle mondiale les situent entre 2 et 8%. Sources : David Lisak, Lori Gardinier *et al.*, « False Allegations of Sexual Assault. An Analysis of Ten Years of Reported Cases », in *Violence Against Women* vol. XVI, n°12, décembre 2010, p.1318-1334 ; Philip Rumney, « False allegations of rape » in *The Cambridge Law Journal* n°65*,* mars 2006, p.125-158 ; Nico Trocme et Nicholas Bala, « False allegations of abuse and neglect when parents separate » in *Child Abuse & Neglect*, vol. XXIX, n°12, décembre 2005,p. 1333-1345.

[26] Kate Manne, *Down girl. The logic of misogyny, Oxford, Oxford University Press, New York, 2017.*

[27] Voir Pierre Bonte et Michel Izard (dir.), Dictionnaire de l'ethnologie e de l'anthropologie, Presses Universitaires de France, 1991, p. 455 et, sur les raisons de la persistance de cette norme aujourd'hui, voir Carol Gilligan et Naomi Snider, traduction Cécile Roche, *Pourquoi le patriarcat ?,* Paris, Flammarion, 2021.

[28] Selon l'expression de l'anthropologue Rita Laura Segato, in *Las estructuras elementales de la violencia. Ensayos sobre género entre la antropología, el psicoanálisis y los derechos humanos*, Buenos Aires, Universidad Nacional de Quilmes/Prometeo Libros, 2003.

[29] Voir Raewyn Connell, *Masculinités : enjeux sociaux de l'hégémonie,* Paris, Éditions Amsterdam, 2014.

[30] L'interpénétration des logiques de discrimination raciale et de classe avec les discriminations de genre expliquent que les hommes de classe populaire et les hommes racisés soient beaucoup plus fréquemment condamnés pour des faits de violences sexuelles que les hommes blancs de classe moyenne et supérieure, alors même que les statistiques montrent que ces violences sont commises dans tous les milieux sociaux et culturels.

peut à ce titre parler d'une véritable empathie par défaut pour les agresseurs et ce fait, cumulé au défaut d'empathie corollaire pour les victimes, joue un rôle majeur dans la culture de l'excuse et de l'impunité[31] désormais identifiée comme faisant partie intégrante du problème des VSS. Cette attitude s'explique par l'incorporation collective de représentations sexistes et misogynes mais aussi par le fait que voir les VSS implique de remettre en question ces/ses croyances et donc également ses comportements passés. Ces prises de conscience sont parfois très douloureuses et le déni sert aussi à protéger individuellement et collectivement l'image de soi des personnes. Cette donne fait partie du problème dont il faut prendre la mesure si l'on veut que les choses changent et que les VSS diminuent.

Les chiffres montrent aussi que ces violences systémiques de genre opèrent selon un *continuum,* analysé dès les années 1970 par la sociologue britannique Liz Kelly[32]. Cette notion, notoirement absente du discours médiatique, est pourtant confirmée depuis par plusieurs décennies d'enquêtes empiriques. Elle fait aujourd'hui consensus parmi les chercheuses et chercheurs spécialistes de ces questions, toutes disciplines confondues, et parmi les expert·es des différents domaines d'intervention dans la prise en charge de ces violences, côté victimes comme côté auteurs. Cette notion de *continuum* opère à la fois sur le plan individuel et sur le plan collectif. Elle a été d'abord élaborée pour comprendre les trajectoires des victimes et des auteurs de VSS et le cycle des violences, lesquelles montent toujours crescendo des violences psychologiques et verbales jusqu'aux violences physiques et/ou sexuelles selon une gradation dans les agressions qui procède par étapes. La première gifle ou le premier rapport sexuel imposé ne viennent jamais d'un seul coup, la personne qui les subit ne l'accepterait pas, la personne qui commet ces actes ne s'y autorise pas d'emblée. Les violences les plus spectaculaires que sont les féminicides, les viols et les agressions physiques et/ou sexuelles sont toujours précédées et, dans une certaine mesure, préparées, dans l'histoire de la relation et dans l'histoire antérieure de la victime/de l'auteur, par d'autres faits et d'autres mots. La notion de *continuum* est donc nécessaire pour pouvoir penser les mécanismes qui mènent d'une étape à l'autre. Elle l'est aussi pour penser le fait que, hormis les dernières étapes, la plupart ne sont pas perçues comme des violences ni aux yeux des protagonistes, ni de leurs entourages (famille, ami·es, collègues, voisin·es), ni même des institutions qui pourraient agir sur la situation (corps médical, policiers, etc.). D'autant que la plupart de ces faits et propos ne tombent pas sous le coup de la loi. La notion de *continuum* est donc indispensable pour apprendre à voir et à penser, individuellement et collectivement, toute la partie immergée de l'iceberg de ce qui parait anodin mais ne l'est absolument pas : les stéréotypes sexistes binaires qui assignent les garçons/hommes et les filles/femmes à des rôles fixes complémentaires et hiérarchisés, les formes d'humour qui cachent l'humiliation sous la blague, les micro-agressions verbales et physiques, toutes choses qui sont toujours plus ou moins invisibilisées, excusées. Or, d'une part, ces faits et ces propos mènent à des actes plus graves ; d'autre part, ils sont susceptibles en eux-mêmes d'altérer la vie des personnes qui les subissent. Et surtout, entre les deux, entre ce qu'on banalise et ce que l'on arrive à voir comme des violences, la différence est de degré, mais pas de nature. Sans les premiers, les seconds ne seraient pas si fréquents, ni si impunis. Répétons-le, car c'est le point central et vital : entre les deux, entre ce qu'on banalise et ce qu'on arrive à voir comme des violences, la différence est de degré, mais pas de nature. C'est ce que la notion de *continuum* permet

[31] Le GREVIO (Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique mis en place par le Conseil de l'Europe suite à la Convention d'Istanbul) évoque explicitement la « culture de l'impunité, (conduisant) à une normalisation de la violence sexuelle y compris du viol ». Source : Grevio, « Quatrième rapport général sur les activités du GREVIO », p. 28. https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/-/4th-general-report-on-grevio-s-activities

[32] Liz Kelly, traduit de l'anglais par Marion Tillous, « Le *continuum* de la violence sexuelle », *Cahiers du Genre*, n°66, 2019, p. 17-36.

de comprendre – et c'est aussi ce qui explique les résistances à cette notion et à ce qu'elle implique de reconnaitre.

La notion de *continuum* permet enfin de penser, bien au-delà des violences conjugales et intrafamiliales identifiées, une infinité de situations vécues par plus de personnes encore. Car, comme ont commencé de le révéler les nouvelles conversations ouvertes par *#MeToo*, l'expérience du sexe que vivent les personnes dans leur vie quotidienne ne leur permet pas toujours, quand elles y repensent attentivement, de faire une opposition aussi claire et tranchée qu'elles le voudraient entre le sexe consenti et ce qui relève, aux yeux de la loi, du viol, soit du sexe fait sous une forme non seulement de violence mais aussi de contrainte, de menace ou de surprise.

Massif aussi bien sur le plan de nos structures sociales que dans l'intimité des vécus, l'écart entre l'image que l'on se fait des VSS et leur réalité peut s'analyser comme un problème de cadrage, au sens cinématographique mais aussi au sens théorique. Il s'agit dès lors de dézoomer la scène de viol, en amont et en aval, d'en finir avec l'illusion qu'elle serait délimitée par une unité de temps, de lieu et d'action, pour la donner à voir comme une scène de la vie ordinaire inscrite dans le *continuum* temporel et spatial des violences sexistes et sexuelles. Il s'agit donc de réfléchir aux façons de recadrer la scène, de changer d'angle de vue et d'éviter les points aveugles. Cela suppose d'interroger les raisons du cadrage prédominant, de se demander ce qu'il empêche de voir – ou plutôt, ce qu'il permet de ne pas voir.

**Un problème de cadrage théorique, deux causes : le refus et l'incapacité collectives à voir les violences pour ce qu'elles sont**

Deux problèmes cumulent leurs effets et il faut prendre le temps de les distinguer pour tenter de les résoudre : ce sont, d'une part, un refus de voir et de comprendre les VSS et, d'autre part, une incapacité à les voir et à les comprendre. L'incapacité tient à ce qu'on pourrait véritablement qualifier d'analphabétisme généralisé en la matière : faute d'éducation, notre ignorance à tous et toutes est grande. En termes juridiques d'abord : alors même que les appels à « laisser la justice faire son travail » sont récurrents face à toute accusation de VSS, la plupart d'entre nous ne nous sentons pas tenu·es par l'obligation selon laquelle « nul·le n'est censé ignorer la loi ». Nous ne savons pas qualifier les faits et entretenons notre ignorance que certains sont illégaux – par exemple, que tenir des propos sexistes constitue une infraction, ou que sous l'expression badine « mains baladeuses » se cache une agression sexuelle pour le droit pénal, si la main touche de façon non consentie les fesses, la poitrine, l'intérieur des cuisses ou les parties génitales et que c'est un délit passible d'une peine d'emprisonnement. De même, pour beaucoup, le fait qu'un conjoint pénètre sa compagne sans son consentement, soit qu'elle finisse par céder devant son insistance, soit qu'elle ne soit pas en état de consentir, par exemple parce qu'elle dort, n'est toujours pas perçu pour ce que c'est en droit : un viol, c'est-à-dire un crime. Cet exemple montre aussi que le problème ne tient pas qu'à une ignorance et une absence de repères. Nous avons bel et bien des repères : en l'occurrence le « devoir conjugal », notion de fait longtemps mobilisée par la jurisprudence du droit civil et qui demeure enracinée dans nos inconscients. Pour autant, depuis les années 1990, le droit pénal considère que le viol conjugal existe, même s'il a fallu attendre 2006 pour que cela soit inscrit dans le Code pénal et que le viol entre époux soit considéré comme un crime avec circonstances aggravantes précisément parce qu'il est commis par un conjoint.

Parfois, le droit anticipe un changement des sensibilités au sein d'une société. Parfois, il les suit. Quoi qu'il en soit, s'agissant des VSS, coexistent en nous deux systèmes de valeur parallèles : les normes d'égalité et de liberté dont nous nous prévalons en tant que démocratie moderne et,

toujours tapies sous cette surface progressiste, des valeurs et croyances sur la sexualité et les relations affectives d'un autre monde et d'un autre temps qui persistent parce qu'elles ne sont ni explicitées ni conscientisées. Cet ordre rétrograde, c'est ce que l'on appelle la « culture du viol »[33], qui d'un côté, condamne le viol quand il ressemble à son image d'Épinal, mais de l'autre invisibilise, normalise et érotise les violences sexistes et sexuelles. La culture du viol, c'est le fait de promouvoir des modèles de relations sexuelles et affectives et plus largement un ordre social fondé sur une hiérarchie entre hommes et femmes, et de promouvoir comme modèle de masculinité valorisé la virilité[34], la « masculinité hégémonique ».

En ce sens, l'éducation nécessaire en matière de VSS consiste moins à remplir de connaissances des têtes vides qu'à déconditionner nos imaginaires, en prenant conscience que nombre de nos croyances non interrogées sont par défaut non pas neutres mais sexistes. Or, signe inquiétant, loin de diminuer, ces croyances sexistes progressent dans les années 2020, sous l'influence des mouvements masculinistes et plus largement des idéologies réactionnaires qui se développent en France comme dans l'ensemble des démocraties occidentales et qui promeuvent un retour à un ordre genré basé sur le double principe de la complémentarité et de la hiérarchie hommes/femmes. C'est ce que montrent le rapport 2024 du HCE sur l'état du sexisme ou l'enquête IPSOS de 2019, qui révélait notamment que 36% des hommes de 18-24 ans pensent que les femmes apprécient d'être humiliées et que 34% d'entre eux considèrent que quand une femme dit non, elle pense oui[35]. Cela nous amène à l'autre problème : le déni et le refus de voir les violences, qu'on peut analyser comme une véritable éducation à ne pas voir, ce qui implique d'intégrer à l'analyse des VSS l'ensemble des stratégies d'aveuglement qui nous permettent de ne pas faire face aux contradictions massives de notre ordre sexuel.

Le problème de cadrage dans la façon dont on donne à voir la scène des VSS comme une scène isolée et extra-ordinaire est donc théorique autant que cinématographique. Or, comme l'a montré la philosophe et sociologue Nancy Fraser, il est des défauts de cadrage théorique[36] qui sont à la fois cause et conséquence de rapports de domination et donc de torts politiques. Les violences sociales, matérielles, économiques, physiques et psychologiques que subissent certaines personnes et groupes sociaux sont ainsi toujours redoublées par une « injustice épistémique »[37], pour reprendre la formule d'une autre philosophe, Miranda Fricker. En effet, la compétence de sujet de connaissance des personnes dominées et donc leur capacité à dire les violences et les dominations qu'elles vivent en étant crues et prises au sérieux sont également mises à mal. C'est pourquoi le « recadrage » théorique et la promotion d'une justice épistémique mettant les personnes victimes de violence en position d'expertes et de dépositaire d'un savoir irremplaçable sur les VSS font partie intégrante de la lutte contre ces dominations et ces violences.

S'agissant des VSS, parmi les torts les plus lourds se trouve l'inadéquation des réponses institutionnelles. Sur le plan des prises en charge judiciaires, on ne peut que constater l'impunité pénale des violences sexuelles, qui redouble leur impunité sociale. Seules 12 % des victimes portent plainte en moyenne et 10 % de ces plaintes aboutissent. *In fine*, seuls 0,6 % des viols aboutissent à une condamnation pour ce chef d'accusation et le taux de classement sans suite

[33] Notion forgée par des sociologues féministes états-uniennes dans les années 1970. Voir notamment Noreen Connell et Cassandra Wilson, *Rape : the first sourcebook for women*, New American Library, 1974. Voir aussi pour une analyse ajustée au contexte français, Valérie Rey-Robert, *Une Culture du viol à la française,* Paris, Libertalia, 2020 et Bérénice Hamidi, *Le viol, notre culture,* Paris, Éditions du Croquant, 2025.

[34] Voir Olivia Gazalé, Le Mythe de la virilité. Un piège pour les deux sexes, Paris, Laffont, 2017.

[35] Enquête IPSOS pour Mémoire Traumatique et Victimologie, « Les Français.es et les représentations sur le viol et les violences sexuelles Vague 2 », 2019.

[36] Nancy Fraser, « Reframing justice », *New Left Review* n°36, nov-déc 2005, p.76.

[37] Miranda Fricker, *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford, Oxford University Press, 2007.

pour les viols est en hausse sur la période 2012-2020 (de 73% à 94%)[38]. La déperdition se fait aux différents stades de la procédure. D'abord, les victimes hésitent à s'y engager, par manque de souvenirs des faits, par honte et par peur non seulement de l'agresseur mais aussi de la violence de la procédure judiciaire. Ces craintes ont lieu d'être : on parle désormais de « victimisation secondaire »[39] des plaignantes par la procédure elle-même. L'impunité tient aussi au cadre conceptuel qui sous-tend la qualification juridique des faits de VSS. Ainsi, la définition du viol et des agressions sexuelles dans le droit pénal français se centre encore, à l'heure où ces lignes sont écrites[40] sur la volonté de l'auteur et non sur l'existence ou l'absence de consentement de la victime. Autre facteur d'impunité, le régime de la preuve, exclusivement centré sur les preuves matérielles (le plus souvent manquantes dans les cas de viols intrafamiliaux), constitue également un problème aigu dans ce type d'affaires, les plaintes ayant le plus souvent lieu longtemps après les faits. Le corps et le cerveau des victimes constituent souvent les principales voire les seules preuves mais elles ne sont pas recevables. Les délais de prescription constituent d'ailleurs un autre point qui peut s'avérer problématique du fait des effets du traumatisme sur le fonctionnement de la mémoire, aboutissant à des processus de sortie de l'amnésie qui peuvent prendre des décennies avant que la victime puisse se souvenir – et donc parler. Enfin, dans le but de raccourcir les délais de traitement, un certain nombre de viols sont « correctionnalisés », c'est-à-dire déqualifiés en agressions sexuelles.

Ce défaut de cadrage peut et doit aussi sans doute s'appréhender comme un conflit dans le cadrage. En témoignent les débats actuels dans l'ensemble des champs disciplinaires qui traitent des VSS – la philosophie, la sociologie, les sciences politiques et le droit, la psychologie, les disciplines artistiques et littéraires et les études culturelles – et, sur le plan pratique, chez les différents acteur·ices des prises en charge institutionnelles : police, justice, institutions de soin. De ce point de vue, le contraste est par exemple frappant entre les prises en charge des auteurs et celles des victimes. Les victimes et les personnes qui les prennent en charge (groupes de parole, associations d'aide aux victimes, thérapeutes) tendent à politiser la question des VSS et à la considérer comme la conséquence de représentations sexistes et plus largement d'un ordre social patriarcal qui valorise les rapports de domination. En revanche, du côté des dispositifs de prise en charge thérapeutico-judiciaire des auteurs, les modèles de masculinité, l'image des femmes et des rapports hommes/femmes, le rapport à la sexualité et le lien entre sexe/amour et exercice d'une domination sur l'autre sont rarement convoqués comme étant un des facteurs explicatifs décisifs du passage à l'acte. Sur le plan de la trajectoire psychique, le renversement victime-agresseur et l'impact des mécanismes d'identification à l'agresseur sont plus volontiers mis en avant alors même que, s'il est exact que les auteurs de violences sexuelles en ont parfois eux-mêmes subi, toutes les victimes ne deviennent pas des agresseurs et tous les agresseurs ne sont pas d'anciennes victimes (ainsi, seul un tiers des auteurs de VSS ont eux-mêmes été victimes[41]).

Parmi les conflits dans le cadrage théorique qui viennent redoubler les violences subies par les victimes, le langage et les représentations ne sont pas les moindres, et il s'agit bien d'une lutte de pouvoir car le pouvoir peut aussi se définir par le fait d'être en position d'établir le « partage

---

[38] Enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), INSEE, 2019-2024 et Maëlle Stricot, « Le traitement judiciaire des violences sexuelles et conjugales en France », Institut des Politiques Publiques, note IPP n°107, avril 2024.

[39] La notion est désormais utilisée par la Cour Européenne des droits de l'homme pour qualifier des « certaines étapes de la procédure pénale peuvent s'avérer humiliantes pour les victimes et dans le pire des cas, sources de véritables traumatismes ». Anna Glazewski, « Souffrir deux fois ou quand la procédure devient une épreuve : la notion de victimisation secondaire dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *Europe des Droits & Libertés*, 2023/2, n° 8, p. 531-551.

[40] En 2025, un changement de définition juridique du viol est en cours de discussion en 2025 en vue d'y intégrer explicitement la question du consentement.

[41]CRIAVS Ile de France, « Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels », 2019 [https://criavs.fr/wp-content/uploads/2019/03/Rapport-de-recherche-balier-Ciavaldini-Girard-Khayat.pdf]

du visible et du dicible »[42]. Mettre en lumière les VSS, c'est donc les mettre en images et les mettre en mots ; apprendre à les voir, à les écouter, à les dire et à les prendre en charge, c'est mener un double travail sur les regards et sur le langage. Un travail sur les regards : d'où regarde-t-on la scène ? Autrement dit, où situe-t-on le point de vue – et donc aussi l'empathie ? Un travail sur le langage : comment faire taire le silence, c'est-à-dire, comment juguler les mécanismes de silenciation des victimes et de déformation des faits et des vécus ?

## Pour une justice épistémique : changer les regards, renverser la charge de la visibilité, contrer les abus de langage

Deux violences prennent en étau les victimes de VSS. D'une part, la silenciation : tout est fait pour leur interdire de parler et les réduire au silence, et parler leur coûte cher ; d'autre part, la nomination des faits repose intégralement sur elles et elles portent seules la charge de la visibilité de ces violences. On peut parler ici de charge, comme il existe une charge mentale pour les femmes[43] et une charge raciale pour les personnes racisées[44], puisque le fait que les victimes se trouvent seules mises en lumière les place en position de se justifier des violences qu'elles subissent et tend à les en rendre responsables, tandis que les auteurs et l'ensemble des acteurs et des mécanismes sociaux qui ont rendues possibles ces violences demeurent quant à eux dans l'ombre et n'ont à s'expliquer de rien. Lutter contre les VSS c'est donc aussi comprendre qu'elles passent toujours par une attaque faite à la logique (en particulier au rapport cause/conséquence) et au langage : comme toutes les dominations, les abus sexuels sont toujours aussi des abus de langage.

Comme dit plus haut, les violences verbales précèdent les violences physiques et sexuelles. C'est notamment parce qu'elles sont la condition de leur justification psychique mais aussi rhétorique par les auteurs de violence. Ces derniers pratiquent toujours une communication abusive qui maquille les faits selon plusieurs procédés bien repérés désormais : le déni (incluant l'euphémisation), l'attaque et le renversement des rôles de victime et d'agresseur, un ensemble de stratégies que les expert·es résument sous l'acronyme DARVO[45]. Et force est de constater que ces procédés sont aussi maniés par d'autres, et par beaucoup, dans les entourages et dans l'ensemble de la société, par tous ceux et celles qui ne veulent pas voir les violences, car les voir impliquerait d'agir, sur la situation, sur leurs croyances et systèmes de valeur. Or, rappelons-le, les auteurs de VSS peuvent agir impunément parce qu'ils sont en position de pouvoir par rapport à leurs victimes mais aussi, possiblement, aux témoins. Le silence nait de la peur. Et c'est aussi pour ne pas se vivre comme étant lâches que beaucoup tiennent à ne pas voir : le déni peut aussi se comprendre comme une stratégie de survie psychique pour préserver une bonne image de soi, et c'est aussi ce phénomène qui explique l'empathie par défaut pour le point de vue des agresseurs. C'est ici qu'il faut préciser l'idée que ce qui est collectivement considéré comme neutre est en fait sexiste et expliquer en quoi ce tour de passe-passe est affaire de mots et de représentations.

Prenons un exemple : il ne viendrait à l'esprit de personne de parler des VSS comme de « violences commises par les hommes », et quiconque oserait se verrait aussitôt taxer d'extrémisme voire de misandrie et se ferait vigoureusement opposer le « not all men ». Pourtant,

---

[42] Michel Foucault, « Les mots et les images », *Dits et écrits I (1954-1975),* Paris, Gallimard, 1967/2001, p. 649.

[43] Arlie Russell Hochschild, *The Managed Heart: Commercialization of Human Feeling*, Berkeley, University of California Press, 1983 et Susan Walzer « Thinking About the Baby : Gender and Divisions of Infant Care », *Social problems* n°43 (2), Berkeley, 1996, p. 219–234.

[44] Voir notamment Greg Tate, *Everything but the burden. What White People Are Taking from Black Culture*, Broadway Books, 2003, et Maboula Soumahoro, *Le Triangle et l'Hexagone*, Paris, La Découverte, 6 février 2020.

[45] DARVO : Deny, Attack and Reverse Victim and Offender. Voir Jennifer Freyd, « Violations of power, adaptive blindness and betrayal trauma theory », *Feminism & Psychology,* vol. 7, n°1, février 1997, p. 22-32.

l'expression « violences faites aux femmes » ne choque personne. Or, elle aussi généralise, essentialise même. La préposition « aux » est la contraction de « à les », l'article défini ayant précisément pour fonction de définir l'essence d'une catégorie du réel. Ce choix de mots grave ainsi dans le marbre d'une locution figée l'idée que subir des violences ferait partie intégrante du destin de toute personne appartenant à la catégorie femmes. Contre le destin, qui pourrait lutter ? Et à quoi bon ? À ce premier problème du fatalisme, qui invite à s'accommoder de ce qui est et ne pourrait être autrement, s'ajoute un second problème : l'opération d'escamotage que produit la formule passive « faites aux », qui expose les victimes en pleine lumière (la charge dont il était question plus tôt) tout en insistant sur leur inaction, qui suggère implicitement qu'elles sont responsables *a minima* de leur passivité, sinon des violences qu'elles ont subies. Pourtant, si l'on veut lutter contre les VSS, contre leur impunité et la récidive, ne serait-il pas plus logique de mettre en lumière la cause du problème, c'est-à-dire les auteurs de violences et leurs actes, plutôt que celles qui les subissent ? Et en quoi cette opération de cache-cache sémantique diffère-t-elle de l'inversion de la responsabilité qui structure la communication abusive des auteurs de violences ? Autres opérations d'escamotage linguistique, les expressions « violences conjugales », « violences domestiques » et « violences intra-familiales » déqualifient et invisibilisent le caractère genré de ces violences, c'est-à-dire tout à la fois le fait que ce sont massivement des femmes et des enfants qui les subissent et le fait que ce sont massivement des hommes qui les commettent. Toutes ces formules banalisent ces violences et accréditent la thèse que, s'agissant des femmes au moins, ces violences seraient symétriques, ce qui est statistiquement faux (82% des personnes qui meurent au sein du couple sont des femmes et 84% des auteurs de ces meurtres sont des hommes[46]).

Le recadrage passe donc notamment par l'invention de nouveaux mots pour apprendre à voir autant qu'à dire. C'est ce dont témoignent le néologisme « féminicide », qui vise à contrer la culture de l'excuse que porte l'expression « crime passionnel », ou le souci de remplacer l'emploi du mot « pédophile » (étymologiquement : celui qui aime les enfants) par « pédocriminel ». Toutefois, ce recadrage du vocabulaire est loin d'être acquis que ce soit dans le discours politique, médiatique ou dans les conversations quotidiennes. C'est que les conflits dans le cadrage portent aussi très largement sur la qualification des faits et sur l'utilisation de notions qui permettent de les voir ou de ne pas les voir comme des violences : le champ de bataille est aussi lexical.

Ainsi, là où la « zone grise » sert souvent à ôter toute responsabilité à celui qui a eu des rapports sexuels sans s'assurer de l'accord et du bien-être de sa/son partenaire, la notion de « consentement » met au contraire au centre de l'attention la réciprocité du désir et la décision mutuelle d'avoir un rapport sexuel. Cette notion de « zone grise » témoigne aussi d'une autre stratégie rhétorique et psychique pour ne pas voir et justifier les violences, qui consiste à élargir le champ d'application d'une notion. L'expression a été élaborée par la psychologue Nicola Gavay[47] dans le cadre d'une situation d'écoute du vécu subjectif de certaines patientes qui se sentaient salies ou traumatisées par une ou des relations sexuelles qu'elles savaient ne pas avoir été consenties par elles, mais qu'elles ne parvenaient pas pour autant à qualifier de viol. La notion ne visait pas à décrire une réalité objective des rapports sexuels et encore moins à servir d'outil permettant de trancher la question du consentement dans le cadre de la qualification pénale d'un acte sexuel. Elle vise à comprendre un ressenti et à l'analyser non comme la preuve de fantasmes féminins qui se développeraient en circuit fermé, mais comme l'effet d'un apprentissage de la sexualité encore marqué par les normes patriarcales, particulièrement pour les relations hétérosexuelles. Gavey a ainsi identifié toute une série de « technologies de coercition hétérosexuelle » qui maintiennent la domination masculine au sein des rapports sexuels sans qu'il

[46] Ministère de l'Intérieur, « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple pour l'année 2022 », 2022,[https://mobile.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-pour-l-annee-2022]

[47] Nicola Gavey, Just Sex ? : The Cultural Scaffolding of Rape, New York, Routledge, 2004.

y ait besoin de recourir à la force physique directe. Et parmi ces technologies, il y a l'état de non-savoir et donc de confusion sur ce qui est normal et ce qui ne l'est pas, sur ce qui peut être refusé et sur les mots et gestes autorisés pour se dire et dire à l'autre ce refus. Il y a donc l'intériorisation par les femmes et les personnes sexisées du fait que si elles éprouvent *a posteriori* que la situation qu'elles ont vécue n'était pas ce qu'elles voulaient, et qu'elles n'ont pas dit non assez fort ou assez longtemps, c'est leur faute et leur partenaire n'y est pour rien. À l'inverse, l'usage le plus fréquent de l'expression « zone grise » dans notre débat public en France entérine ces mécanismes, en les invisibilisant tout en leur donnant un sceau d'objectivité, et sert un discours de justification qui profite aux auteurs de violence et empêche les hommes de se responsabiliser sur la question du consentement de leurs partenaires. Or, c'est tout le problème des violences sexuelles : ce sont des crimes ou délits qui ont souvent lieu sans que l'auteur et parfois la victime aient conscience que ce qui a eu lieu entre eux est un viol ou une agression sexuelle. Autre exemple relevant de ce même type d'extension d'usage d'une notion qui aboutit à renforcer le rapport de force en faveur de la version des faits des auteurs de violence, l'expression « présomption d'innocence » : destinée à s'appliquer aux juges et aux juré·es qui ont pour charge de déterminer la culpabilité pénale d'une personne accusée dans le cadre d'une procédure judiciaire, elle est aujourd'hui massivement interprétée par les personnes accusées de violence et par leurs défenseurs et défenseuses comme une règle de droit devant s'étendre à tous et toutes dans tous les espaces publics de parole. Elle sert ainsi aujourd'hui souvent à entraver la liberté d'expression des victimes et la liberté d'information (des journalistes), qui sont pourtant d'autres principes fondamentaux de notre État de droit[48].

Le problème de cadrage est donc un conflit dans le cadrage. C'est un conflit théorique ; c'est aussi un conflit politique, qui s'incarne dans des forces en présence qui s'affrontent sur le terrain intellectuel, médiatique, institutionnel. D'un côté, demeure manifeste le refus massif de voir et de (laisser) dire les VSS, qui passe principalement par deux opérations rhétoriques : d'une part, la déqualification et la justification des faits, qui consistent à les méconnaitre et les minimiser par le biais de divers abus de langage et euphémisations (« drague lourde » et « mains baladeuses » pour injure sexiste et agression sexuelle) ; d'autre part, la disqualification de la parole des victimes, qui vise leur silenciation en mettant en cause leur crédibilité ou en criminalisant leur parole. En face, différents types d'acteur·ices œuvrent à changer notre conceptualisation des violences sexuelles et à repenser leurs prises en charge : des mouvements issus de la société civile (témoignages collectifs et prises de parole individuelles de personnalités publiques) et de diverses institutions publiques et parapubliques (Haut Conseil à l'Égalité, Comité Féministe Contre le Viol, commissions CIIVISE[49] et CIASE[50], notamment). Leur travail vise avant tout à apprendre à regarder en face la scène des VSS et donc à lutter contre la cécité et la surdité, pour que cesse la « conspiration des oreilles bouchées » pour reprendre la formule de la fondatrice du Collectif Féministe Contre le Viol Emmanuelle Piet, et celle corollaire des bouches cousues et des yeux fermés.

Le travail sur le langage porte à la fois sur l'énonciation, sur la narration et sur le vocabulaire. Comment qualifier les faits ? Comment raconter la scène des violences sexuelles : où et quand la fait-on commencer – et finir ? Qui en sont les protagonistes mais qui sont aussi les sujets du discours porté sur cette scène : qui est autorisé à « je », le « tu », le « il, elle », le « nous », le « vous » et le « ils, elles » ? Autrement dit, qui a voix au chapitre, et peut imposer sa version des faits ? On

[48] Voir notamment l'arrêt de la Cour de Cassation de 2021 dans l'affaire qui opposait le Père Preynat, alors en cours de procès pour agressions sexuelles sur mineurs, au producteur du film *Grâce à Dieu*. Cass. civ. 1ère, 6 janvier 2021, n° 19-21.718.

[49] Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.

[50] Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église.

le sait, l'histoire est souvent écrite du point de vue du vainqueur. Et comment nommer les deux protagonistes les mieux identifiés de cette scène : victime, survivante, plaignante *vs* agresseur, mis en cause, accusé/condamné, auteur de violence ? La plupart des termes relèvent du vocabulaire judiciaire (victime, plaignant·e, mis en cause), d'autres, moins nombreux viennent du lexique du soin et du militantisme (survivant·e[51], auteur). Pour ne prendre que la dernière expression, « auteur de violence », elle est beaucoup plus rarement employée que celle d'agresseur. Elle permet pourtant de ne pas figer la personne dans cet état, tout en impliquant qu'elle assume l'auctorialité des actes. Se dire auteur implique que la personne qui a commis les violences brise plusieurs dénis qui s'emboîtent : que l'acte a eu lieu, que cet acte est répréhensible, qu'il est bien la personne qui l'a commis, qu'il aurait dû ne pas le commettre, et donc enfin qu'il aurait pu ne pas le commettre. Que les auteurs reconnaissent leur responsabilité est ainsi paradoxalement la voie pour qu'ils reconnaissent leur liberté et pour qu'ils puissent se détacher de l'acte et se pardonner eux-mêmes. Or, ce double mouvement est la condition pour qu'ils se restaurent dans leur estime d'eux-mêmes et de leur dignité de sujet. C'est aussi une des conditions de la prévention de la récidive. Enfin, la bataille sur le choix des mots révèle le degré d'articulation entre réparation individuelle et transformation collective.

**Une scène collective où personne n'est simple spectateur·ice : apprendre à voir les cercles d'alliances, repenser notre rôle à toustes**

Le recadrage de la scène des VSS implique également de questionner la façon dont on nomme les personnages perçus comme absents de cette scène : tous ceux qui ne sont ni la victime ni l'auteur des faits de violence, soit nous toustes, chacun·e d'entre nous pris individuellement et collectivement. Trop souvent laissé·s hors-champ, nous ne sommes pas de simples spectateur·ices. Nous jouons, nous aussi, un rôle d'acteur·ices, et même d'acteur·ices de premier plan : nous pouvons en effet faire basculer l'action, et soit permettre l'impunité non seulement légale mais aussi sociale des violences et de ceux qui les commettent, ou au contraire nous tenir aux côtés des victimes et les soutenir, soutenir les auteurs dans la reconnaissance de leurs actes et nous soutenir dans la reconnaissance de notre laisser-faire implicite et inconscient, et ainsi soutenir le changement vers une société cohérente dans sa lutte contre les VSS. Se pose donc aussi la question de savoir comment nommer les acteurs de cette scène que nous sommes et de ce qu'il faut apprendre à voir comme deux cercles d'alliances et d'empathie qui se font face : ceux qui font corps autour des auteurs de violence et ceux, plus petits, qui entourent les victimes. Ces cercles et nos positions à l'intérieur peuvent eux aussi s'appréhender sous la forme d'un *continuum* de cercles concentriques, depuis la position incertaine de témoins aveugles et muets. Quels mots employer ? Pour celles et ceux qui sont aux côtés des victimes, on parle désormais d'allié·es, mais aussi de co-victimes ou victimes par ricochet (par exemple, pour les enfants témoins des violences commises par leur père sur leur mère) ou encore de victimes vicariantes (pour les proches qui finissent par être eux et elles-même traumatisé·es à force d'aider les victimes. De l'autre côté, sans surprise, le travail de nomination est moins avancé : est-il juste (au sens de la justice autant que de la justesse) de parler de complicité plus ou moins passive, plus ou moins inconsciente ? La question se pose parfois sur le plan juridique et, quoi qu'il en soit de la responsabilité légale, il faut apprendre à nous poser la question sur le plan éthique et politique. Car le déni et l'inaction

[51] Pour penser les différentes étapes du chemin de réparation du côté des victimes, on utilise la triade « victime, survivante et *thriver* » (personne épanouie), correspondant aux trois étapes psychiques identifiées, pour se rétablir après un événement traumatisant : la première étape consiste à rétablir une sensation de sécurité après le choc et ses effets (le stress post-traumatique se caractérisant par une multiplicité de symptômes somatiques et psychiques) ; la seconde étape consiste en un travail de « deuil et de mise en souvenir » de l'événement qui vise à en faire sens ; la troisième étape consiste à se reconnecter à sa vie présente, l'événement étant intégré au passé. Voir Judith L. Herman. *Trauma and Recovery*, New York, Basic, 1992.

impliquent toujours la silenciation de celles et ceux qui ne font pas semblant de ne pas voir et permettent la perpétuation des actes. Autrement dit, ils induisent toujours des formes de violence. C'est aussi pour cela qu'il est temps de comprendre pourquoi nous tenons tant à ne pas voir ni savoir et ce que tiennent notre silence et notre aveuglement.

Savoir nommer l'ensemble des acteur·ices de la scène des VSS en nous y incluant et en questionnant notre rôle est indispensable dès lors qu'on considère que les différentes prises en charge institutionnelles des VSS, thérapeutiques et judiciaires notamment, ne peuvent atteindre pleinement leurs objectifs que si elles sont articulées les unes aux autres et si elles sont pensées comme la réponse politique à un problème collectif impliquant l'ensemble des membres de la société. Parce que les VSS sont systémiques et constituent des « crimes de masse », comme l'a formulé l'ancien président de la CIIVISE, le juge Édouard Durand, leur prise en charge ne peut en rester au plan interindividuel. La réponse doit être collective, aussi bien en amont qu'en aval des actes. En amont, il s'agit d'inscrire la politique de prévention dans une politique d'éducation collective. En aval, la prise en charge des auteurs et des victimes ne peut se limiter à la réponse pénale et psychologique non plus qu'à l'échelle interindividuelle. D'ores et déjà, elle implique d'ailleurs le droit du travail et le droit civil, mais ces différents outils restent encore trop désarticulés. Il en va de même pour l'articulation entre la réponse judiciaire pénale et les tentatives de justice visant la réparation des victimes et, sous une autre forme, celle des auteurs. Ce point, comme tous ceux qui précèdent, montrent combien les défaillances, pour ne pas dire les faillites dans les prises en charge institutionnelles des VSS, ne sont pas seulement l'affaire des expert·es professionnel·les mais notre affaire à tous et toutes, et montrent aussi combien ces défauts de prise en charge sont inextricablement mêlés à des problèmes dans nos représentations. C'est donc à articuler ces questions que vise le présent ouvrage, qui est le fruit du programme de recherche REPAIR, entamé en 2022 par un colloque[52] et poursuivi depuis sous différentes formes, dont un procès fictif sur la culture du viol, *notre procès*[53].

**Changer les représentations, repenser les prises en charge : l'irremplaçable apport de l'interdisciplinarité et des théories féministes intersectionnelles**

Pour faire face aux VSS, l'ensemble des contributions ici réunies entendent tout à la fois questionner les causes et les effets de ces violences et des problèmes de cadrage qui empêchent de les voir et de les penser. L'ouvrage entend donc aussi prendre position dans le conflit théorico-pratique qui les sous-tend et prendre sa part dans le travail de recadrage en cours, en assumant un rapport transitif entre les savoirs académiques et l'impératif de transformation sociale. Il entend enfin proposer des pistes pour construire des prises en charge alternatives. Pour ce faire, il est apparu indispensable de mêler les voix et les regards : entre les différentes disciplines (droit, psychologie, histoire, sociologie, philosophie, littérature, études culturelles, etc.), mais aussi, surtout, entre ces expertises venues du monde académique et d'autres expertises, celles de professionnel·les des prises en charge des VSS, celles des militant·es et des personnes concernées. Trois types de textes se croisent donc : des articles, des entretiens que nous avons menés avec une ou plusieurs personnes, et des témoignages. Aucune de ces formes de parole n'est assignée à un type de contributeur·ice, un·e universitaire a pu nous livrer un témoignage, un·e professionnel·e a pu écrire un article. Étant donnée l'étendue des aspects des VSS et donc l'étendue des domaines de compétence nécessaires pour les penser (du droit pénal à la psycho-

[52] Colloque international coorganisé par Bérénice et Gaëlle Marti, Université Lyon 3/Théâtre de la Croix Rousse, Lyon, 3-5 mars 2022.

[53] Notre procès, création au Théâtre du Point du Jour, Lyon, avril 2024. Texte et mise en scène, Bérénice Hamidi et Gaëlle Marti, assistanat à la mise en scène Astrid Chabrat-Kajdan, dramaturgie Manon Worms. Avec, pour leurs partitions, les textes de : Stéphanie Hennette-Vauchez, Laure Ignace, Catherine Le Magueresse, Hélène Merlin-Kajmann, Laure Murat, Marc Pichard.

traumatologie en passant par nos représentations sociales et culturelles) et la complexité des problèmes qu'elles soulèvent, il était vital, pour éviter de reproduire l'injustice et la violence épistémiques évoquées plus haut, mais aussi tout simplement pour espérer y comprendre quelque chose et donc espérer changer les choses, de ne pas hiérarchiser ces expertises et de combiner savoirs théoriques, savoirs professionnels et savoirs expérientiels[54]. Nous avons fait le choix de joindre un dernier type de regard et de voix : celles d'artistes, dont les démarches qui mêlent réflexion critique sur la société et exploration créative d'alternatives imaginaires, permettent de revisiter des notions de justice, de réparation et de prévention ; celles, spécifiquement, d'artistes de théâtre, parce que cet art est celui, en France, qui porte historiquement l'ambition de construire une scène de débat public alternatif et de contre-pouvoir aux discours dominants, et de créer des espaces-temps où élaborer, fût-ce de façon éphémères, des contre-modèles à l'ordre des choses et des vies. Il y a besoin de toutes ces forces et toutes ces lumières sont indispensables pour éclairer sous des angles différents des phénomènes complexes et qui prolifèrent du fait même qu'ils restent dans l'ombre ou qu'il reste des angles morts. Il nous est apparu tout aussi indispensable d'inclure la vivacité des débats en cours, que ce soit sur l'introduction de la notion de consentement dans la définition pénale du viol ou sur les alternatives au système pénal, pour ne prendre que deux exemples. Ces désaccords et ces doutes font partie intégrante des processus de réflexion collective en cours, et sont présents via différents textes qui défendent des points de vue opposés ou du moins différents sur une même question, soit sous forme d'entretiens croisés. Il nous est apparu enfin indispensable de rompre avec la croyance en une prétendue neutralité axiologique. Comme disait Brecht, ne pas prendre parti, c'est prendre le parti du plus fort et il n'est plus possible d'ignorer que le savoir est un des champs de bataille les plus féroces où se joue la lutte entre dominant·es et dominé·es.

Parce qu'il faut un cadre conceptuel pour saisir cette matière si protéiforme et si complexe, l'ouvrage assume un point de vue féministe et plus précisément un point de vue féministe intersectionnel. Le féminisme est un cadre théorique qui présente plusieurs intérêts majeurs. D'abord, une antériorité et donc un long recul, puisque les travaux féministes visant à décrire et à comprendre les violences sexuelles, à en démontrer la prévalence et à en analyser les fonctionnements, datent d'une cinquantaine d'années. Ensuite, force est de constater sa valeur ajoutée, comparativement à la neutralité axiologique : il s'agit du seul cadre d'analyse qui permette justement de donner du sens à la dimension massive et structurelle de ces violences, que tout le monde aujourd'hui s'accorde à reconnaitre, et au fait qu'elles soient structurellement commises par des hommes et massivement subie par les femmes et les enfants et l'ensemble des personnes en position dominée (personnes non valides, personnes racisées, etc.). Il est le seul à produire de l'intelligibilité, en lieu et place de l'éternelle révélation/stupéfaction à chaque nouvelle affaire. Enfin, le féminisme propose un cadre analytique sous-tendu par un principe politique, et l'assume. Ce principe est celui de l'égalité entre les hommes et les femmes : être féministe, c'est être pour l'égalité hommes-femmes et dénoncer les manquements à ces valeurs. Réciproquement, ne pas être féministe, ce n'est pas être neutre, c'est être sexiste, patriarcal et c'est être contre l'égalité. Il faut l'assumer aussi.

[54] Les savoirs expérientiels, portés par celles et ceux qui ont subi les violences et en comprennent donc de l'intérieur les mécanismes, offrent un éclairage crucial sur les besoins réels des victimes ainsi que sur les stratégies de réparation et de lutte.

C'est pour la même raison que le féminisme ne peut qu'être intersectionnel[55], c'est-à-dire croiser la question des dominations liées au sexe (incluant les identités de genre et l'orientation sexuelle) à celles liées à la classe sociale et à la race[56]. Pourquoi ? Parce que le projet du féminisme c'est, précisément, une demande d'égalité à tous les sens du terme (égalité des droits, égalité économique, égalité sociale, égalité professionnelle, égalité de dignité et de respect, égalité d'accès au statut de sujet appartenant de plein pied à l'humanité et à l'universel). C'est donc logiquement une demande d'égalité pour tous et toutes et pas seulement d'égalité pour les femmes blanches, ou pour les femmes hétérosexuelles, ou pour les femmes cisgenres, ou pour les femmes valides ou pour les femmes adultes. Sinon, c'est une lutte pour qu'un groupe social de plus soit autorisé à dominer, et non pas une lutte contre la domination, donc ce n'est pas du féminisme. L'approche intersectionnelle est nécessaire sur le plan politique, elle est aussi nécessaire scientifiquement, si l'on veut décrire et analyser précisément et finement la complexité du réel. Il y a besoin d'une « approche intégrée »[57] des différentes dominations, oppressions et inégalités liées à la race, à la classe, au sexe (au genre et à l'orientation sexuelle) mais aussi à l'âge, au handicap. Parce qu'elles interagissent entre elles « dans la production et la reproduction des inégalités sociales »[58] et se renforcent de façon « coextensive »[59] et « consubstantielle »[60], il importe de les penser ensemble, ce qui implique de faire droit aux points de tension entre les différentes critiques de ces rapports de domination.

La première partie de l'ouvrage détaille différents conflits dans la façon de cadrer la scène des violences sexuelles, tandis que la seconde donne à voir les débats pour repenser prises en charges institutionnelles. Par-delà la diversité des disciplines, des types de savoir et des débats, si vigoureux soient-ils, l'ensemble des contributions ici réunies est sous-tendu par une même conviction : si nous, en tant que société, voulons que les VSS ne soient plus la norme, certes refoulée mais d'autant plus agissante, qui altère la qualité de vie de millions de personnes et met en tension le type de société auquel nous aspirons, il est temps de regarder en face la scène de ces violences, le rôle que nous y jouons pour trouver, ensemble, d'autres façons de voir, de dire et de faire les choses pour que les VSS ne soient plus la norme, et qu'en lieu et place, nos institutions et nos représentations valorisent, en théorie et en pratique, le consentement et plus largement la liberté, l'égalité et la réciprocité du désir et du plaisir dans la sexualité et les relations affectives et sociales, pour toutes les personnes.

---

[55] Sur la notion d'intersectionnalité, voir notamment Kimberle Crenshaw, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », Stanford Law Review, vol. 43, n°6, juillet 1991, p. 1241-1299.
et Eléonore Lépinard et Sarah Mazouz, *Pour l'Intersectionnalité,* Paris, Anamosa, 2021. Et sur l'articulation entre domination raciale et sexiste, voir Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-Femmes, 1992.

[56] Les sciences sociales pensent la question raciale non pas, évidemment, pour valider l'existence de races biologiques au sein de l'espèce humaine, mais précisément pour analyser ce discours raciste et plus largement la très longue histoire de l'organisation racialisée et raciste de nos sociétés. Il s'agit d'étudier la race comme une construction sociale historiquement située, et en mouvement, et d'étudier la façon dont, aujourd'hui encore, les groupes sociaux sont racisés, c'est-à-dire placés en position subordonnée ou privilégiée dans de nombreux domaines sociaux, juridiques, politiques, économiques, dans nos sociétés.

[57] Sirma Bilge, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », revue *Diogène,* n° 225, 2009, p. 70-88.

[58] *Ibid*, p. 70.

[59] Danièle Kergoat, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

[60] Idem.